

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES**  
**COMMUNE DE PEZILLA LA RIVIERE**

**LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 14 AVRIL 2026 A 18H**

**Membres en exercice** : 27

**Membres présents** : 25

**Membres absents** : 2

**Dont membres représentés** : 2

L'an deux mille vingt-six, le quatorze avril à 18 h, les membres du conseil municipal de la commune de Pézilla-La-Rivière se sont réunis, en mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L.2121-10, L.2121-12 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales.

**Sont présents** : PIQUÉ Nathalie, COSTA Yannick, CAMPREDON Françoise, PACULL Joël, CAROLA Karine, FOURMOND Laurent, HOSTALLIER SARDA Liliane, MARGAILL Jean-Pierre, MOLINER Régis, CHAPPOT DE LA CHANONIE Dominique, BILLÈS Joël, LEBOEUF Chrystele, SOLER Christophe, JAKOBINA Sandrine, SANCHEZ PORICAL Marie-Ange, BARBERA Laurence, MEZY Christophe, BOURREL Sandrine, CAMPASOL Marine, VENOSINO David, CANOVAS François, MENDEZ Léocadie, GESLIN Florence, CALA Patrick, ROCA Xavier.

**Absents excusés ayant donné pouvoir** : Mme PUY Pascale (pouvoir donné à Mme HOSTALLIER SARDA Liliane), Mme GILLARD Celyne (pouvoir donné à Mme MENDEZ Léocadie)

**Absents excusés** : -

**Secrétaire de séance** : M. VENOSINO David

**Date de la convocation** : 08/04/2026

N° de délibération	Objet	Proposition / Décision	Vote
2026/028	INSTAURATION DE L'INDEMNITE DE MISE SOUS PLI ET DE COLISAGE DE LA PROPAGANDE ELECTORALE DANS LE CADRE DES ELECTIONS MUNICIPALES DE MARS 2026	<p>► <b>DECIDE</b> :</p> <p><b>D'instaurer</b> une indemnité de mise sous pli de la propagande électorale pour les élections municipales du 15 mars 2026,</p> <p><b>De fixer</b> le montant global de cette indemnité, pour cette élection, à hauteur du montant maximum de la dotation forfaitaire mentionnée dans la convention relative à la réalisation des travaux de mise sous pli et du colisage de la propagande électorale conclue avec la Préfecture</p> <p><b>De répartir</b> le montant global de cette indemnité de façon égale entre les agents bénéficiaires en tenant compte seulement du nombre d'opérations de mises sous plis auxquelles l'agent a participé.</p> <p><b>Autorise</b> Mme le Maire à appliquer ces dispositions, dans le cadre des crédits définis pour le paiement de ces travaux,</p> <p><b>Précise</b> que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal 2026 de la Commune : la dépense sera imputée au chapitre 012 (charges de personnel et frais assimilés) compte 64118 -autres indemnités – personnels titulaires - ; la recette sera inscrite au chapitre 74 (dotations et participations), compte 7488 – autres attribution et participations.</p>	Adoption à l'unanimité des membres présents et représentés
2026/029	COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES	<p>► <b>DECIDE de ne pas procéder au scrutin secret, DE CREER 8 commissions municipales</b>, et d'arrêter la composition de chacune comme suit :</p>	Adoption à l'unanimité des membres

		<p><b><u>COMMISSION FINANCES – URBANISME (12 membres) :</u></b>  <b>Yannick COSTA</b>  Joël PACULL, Dominique CHAPPOT DE LA CHANONIE, Chrystèle LEBOEUF, Régis MOLINER, Marie-Ange SANCHEZ, Joël BILLÈS, Christophe SOLER, Jean-Pierre MARGAILL, Marine CAMPASOL, François CANOVAS, Xavier ROCA.</p> <p><b><u>COMMISSION CULTURE PATRIMOINE FETES COMMUNICATION (9 membres) :</u></b>  <b>Françoise CAMPREDON</b>  Dominique CHAPPOT DE LA CHANONIE, Chrystèle LEBOEUF, David VENOSINO, Marie-Ange SANCHEZ, Christophe MEZY, Sandrine BOURREL, Léocadie MENDEZ, Florence GESLIN.</p> <p><b><u>COMMISSION AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - ENVIRONNEMENT PROPRETE - PREVENTION DES RISQUES (12 membres) :</u></b>  <b>Joël PACULL</b>  Françoise CAMPREDON, Laurent FOURMOND, Dominique CHAPPOT DE LA CHANONIE, David VENOSINO, Joël BILLÈS, Christophe MEZY, Sandrine JAKOBINA, Christophe SOLER, Jean-Pierre MARGAILL, François CANOVAS, Patrick CALA.</p> <p><b><u>COMMISSION EDUCATION JEUNESSE PERISCOLAIRE (9 membres) :</u></b>  <b>Karine CAROLA</b>  Laurence BARBERA, David VENOSINO, Sandrine BOURREL, Marine CAMPASOL, Pascale PUY, Christophe MEZY, Celyne GILLARD, Léocadie MENDEZ.</p> <p><b><u>COMMISSION COMMERCE ARTISANAT ATTRACTIVITE ECONOMIE (6) membres :</u></b>  <b>Laurent FOURMOND</b>  Françoise CAMPREDON, Chrystèle LEBOEUF, Christophe SOLER, Sandrine BOURREL, Celyne GILLARD.</p> <p><b><u>COMMISSION SOCIAL – HANDICAP (9 membres) :</u></b>  <b>Liliane HOSTALLIER SARDA</b>  Yannick COSTA, Karine CAROLA, Laurent FOURMOND, Chrystèle LEBOEUF, Pascale PUY, Sandrine JAKOBINA, Florence GESLIN, Léocadie MENDEZ.</p> <p><b><u>COMMISSION TRAVAUX - COMMANDE PUBLIQUE (MAPA) (9 membres) :</u></b>  <b>Nathalie PIQUÉ</b>  Yannick COSTA, Françoise CAMPREDON, Liliane HOSTALLIER SARDA, Chrystèle LEBOEUF, Régis MOLINER, Marine CAMPASOL, Patrick CALA, François CANOVAS.</p> <p><b><u>COMMISSION SECURITE - CITOYENNETE (9 membres) :</u></b>  <b>Dominique CHAPPOT DE LA CHANONIE</b>  Yannick COSTA, Françoise CAMPREDON, Régis MOLINER, Pascale PUY, Christophe MEZY, Sandrine JAKOBINA, Xavier ROCA, Florence GESLIN.</p>	présents et représentés
2026/030	<b>DETERMINATION DU NOMBRE DE MEMBRES AU CCAS</b>	► <b>FIXE</b> le nombre de membres du conseil d'administration à 16 (seize), soit huit membres élus et huit membres extérieurs nommés par le Maire.	Adoption à la majorité des membres présents et représentés
2026/031	<b>ELECTION DES MEMBRES DU CCAS</b>	► <b>DECLARE élus</b> pour siéger au sein du conseil d'administration du CCAS de la commune de Pézilla-La-Rivière :	Adoption à l'unanimité des membres présents et représentés

		<b>Liliane HOSTALLIER SARDA, Yannick COSTA, Karine CAROLA, Laurent FOURMOND, Chrystèle LEBOEUF, Pascale PUY, Florence GESLIN, Xavier ROCA</b>	
<b>2026/032</b>	<b>ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES</b>	<p>► <b>DECIDE de ne pas procéder au scrutin secret</b> conformément aux dispositions de l'article L2121-21 du CGCT,</p> <p>► <b>DESIGNE</b> pour siéger à la Commission d'Appel d'Offres de la commune de Pézilla-La-Rivière les membres suivants :</p> <p><b>Titulaires</b> : Françoise CAMPREDON, Liliane HOSTALLIER SARDA, Régis MOLINER, Jean-Pierre MARGAILL, Patrick CALA</p> <p><b>Suppléants</b> : Marine CAMPASOL, Yannick COSTA, Joël BILLÈS, Joël PACULL, François CANOVAS</p> <p><b>Mme Nathalie PIQUÉ, Maire, étant Présidente de cette commission.</b></p>	Adoption à l'unanimité des membres présents et représentés
<b>2026/033</b>	<b>ELECTION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA PROMOTION DES LANGUES OCCITANE ET CATALANE (SIOCCAT)</b>	<p>► <b>DECIDE de ne pas procéder au scrutin secret</b> conformément aux dispositions de l'article L2121-21 du CGCT,</p> <p>► <b>DESIGNE</b> comme délégués représentant la commune de Pézilla-La-Rivière au SIOCCAT :</p> <p><b>Déléguée titulaire</b> : <b>Mme Marie-Ange SANCHEZ PORICAL</b></p> <p><b>Délégué suppléant</b> : <b>M. Yannick COSTA</b></p>	Adoption à l'unanimité des membres présents et représentés
<b>2026/034</b>	<b>DESIGNATION DES DELEGUES AU SYM PYRENEES-MEDITERRANEE</b>	<p>► <b>DECIDE de ne pas procéder au scrutin secret</b> conformément aux dispositions de l'article L2121-21 du CGCT,</p> <p>► <b>DESIGNE</b> les déléguées suivantes pour représenter la Commune au Syndicat Mixte pour la Restauration Collective, l'Animation Pédagogique et le Transport Pyrénées-Méditerranée (SYM P-M). : <b>Mesdames Karine CAROLA / Laurence BARBERA.</b></p>	Adoption à l'unanimité des membres présents et représentés
<b>2026/035</b>	<b>DESIGNATION DES REPRESENTANTS AUX ASSEMBLEES DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE PERPIGNAN MEDITERRANEE (SPL PM)</b>	<p>► <b>DECIDE de ne pas procéder au scrutin secret</b> conformément aux dispositions de l'article L2121-21 du CGCT,</p> <p>► <b>DESIGNE</b> comme représentantes de la commune de Pézilla-La-Rivière :</p> <p><b>Membre titulaire</b> : <b>Nathalie PIQUÉ</b></p> <p><b>Membre suppléant</b> : <b>Françoise CAMPREDON</b></p>	Adoption à l'unanimité des membres présents et représentés
<b>2026/036</b>	<b>DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE</b>	<p>► <b>DESIGNE</b> en qualité de correspondant défense de la commune de Pézilla-La-Rivière <b>M. Dominique CHAPPOT DE LA CHANONIE</b> qui sera chargé notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- De relayer les informations relatives aux questions de défense,</li> <li>- De participer à la sensibilisation des jeunes citoyens,</li> <li>- De maintenir le lien avec les autorités militaires et les services de l'Etat.</li> </ul>	Adoption à l'unanimité des membres présents et représentés
<b>2026/037</b>	<b>APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025</b>	<p>► <b>ADOpte le compte financier unique 2025</b> du budget principal de la commune</p> <p>► <b>RECONNAIT</b> la sincérité des restes à réaliser.</p>	Adoption à l'unanimité des membres présents et représentés

	<b>- BUDGET PRINCIPAL -</b>		
<b>2026/038</b>	<b>APPROBATION DU BILAN ANNUEL DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES PREVU PAR L'ARTICLE L 2241-1 DU CGCT - EX 2025 - COMMUNE</b>	<p>► <b>APPROUVE</b> le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières 2025 prévu par l'art L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales pour la commune de Pézilla-La-Rivière</p>	Adoption à l'unanimité des membres présents et représentés
<b>2026/039</b>	<b>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT EXERCICE 2025 - COMMUNE – BUDGET PRINCIPAL</b>	<p><b>AFFECTE</b> le résultat de fonctionnement comme suit :</p> <p>► <b><u>Affectation en section d'investissement au compte 1068 : 616 665.03 €</u></b></p> <p>► <b><u>Excédent de fonctionnement reporté compte 002 :</u></b></p> <p>-</p>	Adoption à l'unanimité des membres présents et représentés
<b>2026/040</b>	<b>VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 BUDGET ANNEXE - ZAE « LA BRANCA DEL MAS »</b>	<p>► <b>APPROUVE</b> le <b>compte financier unique 2025</b> du budget annexe de la ZAE « <i>La Branca del Mas</i> »</p> <p>► <b>CONSTATE</b> l'absence totale d'exécution budgétaire sur l'exercice 2025, consécutive à la clôture du budget au 31 décembre 2024,</p> <p>► <b>DONNE</b> quitus à l'ordonnateur et au comptable pour la tenue des comptes sur cet exercice.</p>	Adoption à l'unanimité des membres présents et représentés
<b>2026/041</b>	<b>APPROBATION DU BILAN ANNUEL DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES PREVU PAR L'ARTICLE L 2241-1 DU CGCT - EX 2025 - BUDGET ANNEXE ZAE « LA BRANCA DEL MAS »</b>	<p>► <b>APPROUVE</b> le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières 2025 prévu par l'art L 2241-1 du CGCT pour le budget annexe de la ZAE « <i>La Branca del Mas</i> ».</p>	Adoption à l'unanimité des membres présents et représentés
<b>2026/042</b>	<b>VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 BUDGET ANNEXE – LOTISSEMENT COMMUNAL « Al Vinyer »</b>	<p>► <b>APPROUVE</b> le <b>compte financier unique 2025</b> du budget annexe du lotissement communal « <i>Al Vinyer</i> »</p> <p>► <b>CONSTATE</b> l'absence totale d'exécution budgétaire sur l'exercice 2025, consécutive à la clôture du budget au 31 décembre 2024,</p> <p>► <b>DONNE</b> quitus à l'ordonnateur et au comptable pour la tenue des comptes sur cet exercice.</p>	Adoption à l'unanimité des membres présents et représentés
<b>2026/043</b>	<b>APPROBATION DU BILAN ANNUEL DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES PREVU PAR L'ARTICLE L 2241-1 DU CGCT - EX 2025 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT COMMUNAL « AL VINYER »</b>	<p>► <b>APPROUVE</b> le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières 2025 prévu par l'art L 2241-1 du CGCT pour le budget annexe du lotissement communal « <i>Al Vinyer</i> ».</p>	Adoption à l'unanimité des membres présents et représentés
<b>2026/044</b>	<b>VOTE DES TAUX 2026 – FISCALITE DIRECTE LOCALE</b>	<p>► <b>DECIDE de ne pas augmenter</b> pour l'année 2026 les taux actuels de la fiscalité directe locale qui sont donc de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b><u>Taxe Foncière Bâti (TFB) 2025 = 40,20 %</u></b></li> </ul>	Adoption à l'unanimité des membres

		<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b><u>Taxe Foncière Non Bâti (TFNB) 2025 = 27,91 %</u></b></li> <li>• <b><u>Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS) 2025 = 14,25 %</u></b></li> </ul>	présents et représentés
-	<b>ACQUISITION D'UNE BALAYEUSE DE VOIRIE</b>	<b>Dossier reporté de l'ordre du jour.</b>	-
2026/045	<b>MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS</b>	► <b>APPROUVE</b> la modification du tableau des effectifs du personnel communal	Adoption à l'unanimité des membres présents et représentés
2026/046	<b>CONVENTIONS - TEMPS MERIDIEN PANIS SANDRA (TENNIS), HIP-HOP SANS FRONTIERE (HIP-HOP)</b>	<p>► <b>APPROUVE</b> les projets de convention ci-joints à passer avec chacun des intervenants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mme Sandra PANIS, monitrice de tennis pour une deuxième période d'activité sur le 2<sup>ème</sup> trimestre 2026 : 600 €</li> <li>• Monsieur Renald LECLERCQ, ayant changé le nom de son association est aujourd'hui intervenant au nom de l'association « Hip-Hop sans frontières » (hip-hop) : 2 080 €</li> </ul> <p>► <b>AUTORISE</b> Madame le Maire à signer ces conventions ainsi que tous documents s'y rapportant.</p>	Adoption à l'unanimité des membres présents et représentés
2026/047	<b>CONVENTION MISE A DISPOSITION AUX ASSOCIATIONS DU VEHICULE COMMUNAL</b>	<p>► <b>APPROUVE</b> le projet de convention ci-annexé à passer entre la Commune et les associations du village souhaitant bénéficier de la mise à disposition du véhicule communal Renault Trafic 9 places ;</p> <p>► <b>AUTORISE</b> Mme le Maire à signer la convention ainsi que tout acte utile en la matière.</p>	Adoption à l'unanimité des membres présents et représentés
2026/048	<b>CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE D'UN DEFIBRILLATEUR EXTERNE SEMI-AUTOMATIQUE ET D'UN COFFRET DE PROTECTION</b>	<p>► <b>APPROUVE</b> la convention ci-annexée portant sur la mise à disposition gratuite par le Conseil Départemental des P-O d'un défibrillateur externe semi-automatique et d'un coffret de protection ;</p> <p>► <b>DESIGNE M. Anthony BAYARD, adjoint des services techniques municipaux</b>, comme personne référente défibrillateur.</p> <p>► <b>AUTORISE</b> Mme le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document s'y rapportant.</p>	Adoption à l'unanimité des membres présents et représentés
2026/049	<b>CONVENTION PLAN OBJET 66 – CONSERVATION PREVENTIVE ET CURATIVE D'UNE PIECE D'ORFEVRERIE – OSTENSOIR XIXÈME SIECLE – EGLISE DES SAINTES HOSTIES</b>	<p>► <b>APPROUVE</b> la convention plan objet 66 ci-annexée concernant la conservation préventive et curative d'une pièce d'orfèvrerie – ostensor du XIX<sup>ème</sup> siècle dit « des Saintes Hosties », conservé dans l'église des Saintes-Hosties ;</p> <p>► <b>AUTORISE</b> Mme le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document s'y rapportant.</p>	Adoption à l'unanimité des membres présents et représentés

**Liste des délibérations publiée et affichée le : 22/04/2026**